

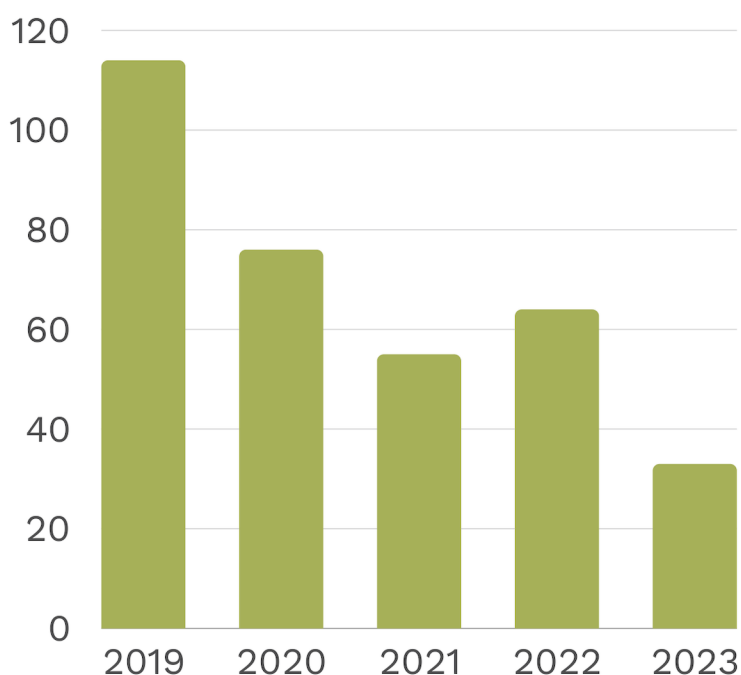
Rapport de contrôle

Région flamande 2023

En Flandre, plusieurs autorités de contrôle sont habilitées à faire respecter la législation relative aux véhicules hors d'usage. Il s'agit notamment de l'OVAM, de l'Afdeling Handhaving (la division inspection de l'environnement des pouvoirs publics flamands), des autorités de contrôle locales et des services de police fédéraux et locaux. Le présent rapport se concentre sur les contrôles effectués par l'OVAM, en collaboration ou non avec d'autres services.

En 2023, 33 contrôles ont été réalisés. Un peu moins de la moitié des contrôles ont été effectués à notre propre initiative, dans le cadre d'une démarche proactive et tenant compte des risques. La majorité des contrôles ont été effectués en réponse à des plaintes ou à des demandes de collaboration. Les plaintes ont été reçues directement ou par l'intermédiaire de l'organisme de gestion Febelauto. Les demandes de collaboration émanaient des autorités locales, de la police ou du département "Handhaving". La plupart des contrôles ont eu lieu dans les garages. Dans une moindre mesure, des contrôles ont également été effectués auprès de ferrailleurs, des démolisseurs de véhicules hors d'usage et des particuliers.

Nombre de contrôles de 2019 à 2023



Graphique 1:
Nombre total de contrôles effectués sur des VHU)

En 2023, 45 % des entreprises contrôlées n'étaient pas en règle. Certaines détenaient un nombre limité de véhicules qui avaient dépassé leur délai d'évacuation légal, d'autres dépolluaient ou démantelaient des véhicules de manière illégale (dans un centre non-agréé). Divers garages stockaient depuis des années leurs véhicules hors d'usage sur un sol non-étanche. À la suite des inspections, ces terrains ont été nettoyés et les véhicules hors d'usage concernés ont été acheminés vers des centres agréés.

De voornaamste overtredingen

- Non-respect des conditions de stockage (pas sur un sol étanche);
- Dépassement du délai légal d'évacuation des véhicules hors d'usage (stockage à long terme);
- Pas de permis environnemental pour le stockage des véhicules hors d'usage;
- Objets de collection mal entreposés (non couverts);
- Démontage des véhicules hors d'usage sans agrément.

De resultaten

Les contrôles ont donné le résultat suivant :

- 1 e-mail contenant des conseils;
- 6 lettres de mise en demeure;
- 6 procès-verbaux;
- 2 rapports techniques (annexe d'un procès-verbal de police).

En 2023, 7 centres agréés ont été contrôlés. Les principales violations étaient les suivantes:

- dépollution incomplète des véhicules hors d'usage;
- véhicules hors d'usage mal entreposés;
- stockage sans distinction de véhicules hors d'usage dépollués et non dépollués.